



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz  
Église évangélique réformée de Suisse  
Chiesa evangelica riformata in Svizzera  
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

17

**Synode**  
**du 5 au 7 novembre 2023 à Berne**

## Plan financier 2025 – 2028

### Proposition

Le Synode prend connaissance du plan financier pour la période 2025 – 2028.

Berne, le 12 septembre 2023  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Rita Famos        Hella Hoppe

# 1. Remarques générales

Tout comme pour le budget, la présentation du plan financier, qui contient le tableau sur la variation du capital en plus du compte d'exploitation, est conforme à la GAAP RPC 21.

Le plan financier est établi en partant du principe que les contributions ordinaires des Églises membres resteront inchangées. Cependant, en raison de la compensation du renchérissement, de la hausse des prix pour le frais généraux et de prestations supplémentaires, la chancellerie disposera de fait de moins de moyens. Le Conseil fixera des priorités au niveau du budget afin d'utiliser les moyens de manière efficace et efficiente. Il vise un résultat annuel équilibré.

Le Conseil a remis au Synode pour information ses objectifs de législature pour la période 2023–2026. Il décidera début 2024 quelles mesures prendre afin de mettre en œuvre les objectifs de législature. Le présent plan financier repose sur le principe que ces objectifs seront poursuivis jusqu'en 2028.

Le comité stratégique « Formation et professions » est déjà bien avancé dans ses réflexions et élabore en ce moment des propositions de projets concrètes. De même, les comités stratégiques « Sauvegarde de la Création » et Communication préparent des propositions innovantes.

Cependant, le Conseil attend aussi des comités stratégiques qu'ils stimulent la collaboration efficiente et effective des Églises membres.

Les missions fondamentales continueront de constituer le principal champ d'activité de l'EERS.

## 2. Compte d'exploitation pour la période 2024 – 2028

	Budget 2024 KCHF	Plan 2025 KCHF	Plan 2026 KCHF	Plan 2027 KCHF	Plan 2028 KCHF
<b>Produits</b>					
Contributions des membres	5'922	5'922	5'922	5'922	5'922
Autres contributions aux projets, services, offres	604	604	604	604	604
Sommes cibles pour transmission	1'121	1'121	1'121	1'121	1'121
Collectes pour fonds	495	495	495	495	495
<b>Total produits internes</b>	<b>8'142</b>	<b>8'142</b>	<b>8'142</b>	<b>8'142</b>	<b>8'142</b>
Produits de prestations fournies	27	27	27	27	27
Produits de remboursements div. des assurances	0	0	0	0	0
<b>Total produits</b>	<b>8'169</b>	<b>8'169</b>	<b>8'169</b>	<b>8'169</b>	<b>8'169</b>
<b>Charges d'exploitation</b>					
<b>Total charges de projets</b>	<b>-5'788</b>	<b>-5'762</b>	<b>-5'638</b>	<b>-5'619</b>	<b>-5'556</b>
<b>Total charges structurelles</b>	<b>-2'617</b>	<b>-2'647</b>	<b>-2'669</b>	<b>-2'699</b>	<b>-2'759</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>-8'405</b>	<b>-8'409</b>	<b>-8'307</b>	<b>-8'318</b>	<b>-8'315</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-236</b>	<b>-240</b>	<b>-138</b>	<b>-149</b>	<b>-146</b>
<b>Total résultat financier</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>45</b>
<b>Total autres résultats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat avant variation du capital des fonds</b>	<b>-191</b>	<b>-195</b>	<b>-93</b>	<b>-104</b>	<b>-101</b>
<b>Variation du capital des fonds</b>					
Fonds affectés					
Allocation	-1'028	-1'028	-965	-965	-965
Utilisation	1'031	1'035	980	980	980
Fonds libres					
Allocation	-10	-30	-30	-30	-30
Utilisation	149	186	102	101	127
<b>Total variation du capital des fonds</b>	<b>142</b>	<b>163</b>	<b>87</b>	<b>86</b>	<b>112</b>
<b>Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)</b>	<b>-49</b>	<b>-32</b>	<b>-6</b>	<b>-18</b>	<b>11</b>
<b>Attributions</b>					
Attribution / utilisation capital de l'organisation	49	32	6	18	-11
<b>Résultat annuel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 2.1. Produits

Le plan financier pour la période 2025 – 2028 est établi en partant du principe que les contributions ordinaires resteront inchangées. Si d'autres tâches devaient être transférées à l'EERS ces prochaines années, il faudrait également envisager d'adapter le montant de ces contributions. Les contributions éventuelles destinées à des projets spécifiques ne sont pas prises en compte dans le plan financier.

Le Conseil part du principe que les montants des contributions extraordinaires pour l'aumônerie dans les CFA, des contributions de la société simple *eG Übereinkunft Diakonie Schweiz* destinées aux projets de Diaconie Suisse, et des contributions à des manifestations de l'EERS (CPE, conférence Femmes et genres, synode) resteront inchangés.

De même, il présuppose la continuité pour les sommes cibles et les collectes destinées aux fonds.

## 2.2. Charges des «projets» et «services et offres»

Comme le montre déjà le budget 2024, le Conseil a l'intention de recourir à trois instruments de pilotage pour mener à bien son travail de fond : objectifs de législature, collaboration avec les comités stratégiques, mission fondamentale de l'EERS.

Les organisations internationales bénéficieront d'un soutien sous forme de contributions ordinaires et de contributions affectées à des projets spécifiques.

Ces charges sont partiellement ou intégralement compensées par des prélèvements sur le fonds des manifestations internationales.

Les projets de Diaconie Suisse et des domaines de l'œcuménisme, de la politique Femmes et genres ainsi que de la politique de l'asile et de la migration continueront d'être au cœur du travail de l'EERS.

## 2.3. Charges structurelles

Les charges structurelles couvrent les dépenses du Synode, du Conseil et du bureau de la présidente, ainsi que celles des services centraux, dans la mesure où elles ne peuvent être affectées à des projets. De plus, lorsque les collaboratrices et les collaborateurs qui travaillent en général sur des projets effectuent des tâches administratives telles que la rédaction du rapport d'activité, ils comptabilisent leur temps de travail sous charges structurelles. Les charges structurelles ne sont pas redistribuées entre les secteurs.

L'immeuble est amorti à hauteur d'environ 100 KCHF par an. Cet amortissement est imputé à la réserve de réévaluation, et les amortissements annuels sont donc sans effet sur le compte de résultat.

Pour le reste de l'infrastructure, des amortissements sont prévus à hauteur de 20 TCHF.

## 2.4. Résultat financier

Comme dans le budget, le montant escompté des intérêts et des dividendes sur les participations dans des fonds ainsi que les frais de gestion de fortune sont pris en compte, tandis que les fluctuations de cours ne le sont pas.

## 2.5. Autres résultats

La secrétaire générale de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC) est engagée par l'intermédiaire de l'EERS ; les dépenses occasionnées sont intégralement remboursées à l'EERS.

En outre, l'EERS assumera des tâches administratives pour le compte du Conseil suisse des religions (CSR) probablement jusqu'en 2025. Ces charges sont compensées par des prélèvements sur le fonds CSR et ne pèsent pas sur le résultat annuel.

## 2.6. Résultats des fonds

Le compte de variation du capital présente le détail des mouvements.

### 3. Tableau sur la variation du capital 2025 à 2028

Comptes	Existant initial 1.1.2025	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2028
<b>Fonds affectés</b>						
Fonds travail des femmes	118		200		-200	118
Fonds en faveur des droits humains	63		100		-100	63
Fonds Solidarité protestante Suisse	503		1'680		-1'680	503
Fonds Églises suisses à l'étranger	331		0		-60	271
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163		0		0	163
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux (asile)	0		1'880		-1'880	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	55		63		-55	63
<b>Capital des fonds (fonds affectés)</b>	<b>1'233</b>		<b>3'923</b>		<b>-3'975</b>	<b>1'181</b>
<b>Réserves de réévaluation</b>						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'487		0		-398	2'089
Réserve de fluctuations des placements	948		0		0	948
<b>Fonds libres</b>						
Fonds prévoyance vieillesse	88		0		0	88
Fonds Huldrych Zwingli	836		0		0	836
Fonds manifestations internationales	210		120		-110	220
Fonds John Jeffries	1'206		0		-8	1'198
Capital généré	2'563			-105		2'458
Résultat annuel	-280	-45		105		-220
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>8'058</b>	<b>-45</b>	<b>120</b>	<b>0</b>	<b>-516</b>	<b>7'617</b>

Les fonds libres sont gérés conformément à leurs règlements, et les fonds affectés conformément aux ordonnances. Les règlements et les ordonnances ont été mis à jour en 2022.

En 2019, le capital de la Solidarité protestante Suisse a été transféré à la FEPS. En 2022, le capital du fonds diaspora en Suisse a été transféré au fonds SPS. Le plan financier est établi en partant du principe que le montant de la collecte de la Réformation et de l'offrande des catéchumènes se maintiendra à hauteur de 420 KCHF par an.

Les collectes destinées au fonds en faveur des Églises suisses à l'étranger (CESE) ont été suspendues fin 2017 sur décision de l'Assemblée des délégués. Le capital résiduel du fonds est alloué à des projets concrets d'Églises suisses à l'étranger, et depuis 2021, il sert également à apporter un soutien structurel dans des situations extraordinaires. Les allocations sont subordonnées au dépôt d'une demande au fonds. Le plan financier prévoit des versements d'un montant de 15 KCHF par an jusqu'à épuisement du capital. Ces dernières années, les demandes ont été inférieures aux prévisions.

Les contributions extraordinaires des Églises membres à l'aumônerie dans les CFA sont intégralement transférées pendant l'année en cours.

Le capital du SCR sera sorti de la comptabilité sans effet sur le résultat lorsque le mandat prendra fin en 2025.

Le capital d'organisation sera réduit d'environ 440 KCHF durant la période de planification, ce qui s'explique de la manière suivante.

L'immeuble du Sulgenauweg a été réévalué en 2010, et la réserve de réévaluation de l'immeuble a été dotée d'un montant correspondant dont les amortissements sont déduits

chaque année. L'amortissement, conforme à la planification, équivaut à une réduction de capital d'environ 400 KCHF.

Un montant total de 60 KCHF est prélevé sur le fonds des Églises suisses à l'étranger.

La balance des apports et des retraits est positive pour le fonds en faveur des manifestations internationales; aucun prélèvement n'est prévu en 2026 et 2027.

Sur l'ensemble de la période de planification, le plan financier anticipe un léger excédent de charges d'environ 45 KCHF.